PETITION INTERSYNDICALE

NON AUX RETENUES SUR SALAIRE EN CAS DE NON-PARTICIPATION AUX FORMATIONS « FORMATAGE » !

Madame le Recteur,

La mobilisation du 26 janvier vient de démontrer une fois de plus que le conflit engagé depuis plus de 8 mois contre la réforme du collège 2016 ne faiblissait pas et que le refus de cette réforme est toujours aussi profond, la demande de discussions pour un autre collège toujours aussi vive.

Le refus de Madame la Ministre de rencontrer l'intersyndicale est vécu comme du mépris et contribue à accentuer l'irritation des personnels. Une telle désinvolture face à des fonctionnaires qui se battent au quotidien dans des conditions difficiles, qui portent à bout de bras le collège et le lycée depuis des années malgré des décennies de dégradation de leurs conditions de travail et de rémunération et en dépit de la déconsidération que subit leur profession, est indigne.

Un tel mépris pour celles et ceux qui s'engagent au service de la réussite de leurs élèves est non seulement injuste, mais totalement inefficace pour l'avenir du système éducatif et pour la jeunesse de notre pays.

Alors que depuis des années, les personnels et leurs organisations protestent contre la quasi disparition de la formation continue, la Ministre a décidé de mettre en place des sessions de formation consacrées à la seule mise en place de la réforme. Après avoir laissé le choix aux personnels d'y participer ou non, vous avez annoncé aux représentants en CTA qu'elles étaient désormais obligatoires et que des retenues sur salaires seraient effectuées en cas d'absence constatée. Ce revirement, en plus de créer une injustice entre les personnels (certains ont eu le choix, d'autres non), est perçu par la profession comme une mise au pas insupportable et ne fait qu'ajouter de l'huile sur le feu de la contestation.

Parce qu'ils assurent leurs cours, dans le cadre de leur emploi du temps, ou parce qu'ils n'ont pas cours ce jour-là, nous vous demandons, avec l'intersyndicale second degré, de ne procéder à aucune retenue sur salaire en cas de non-participation aux formations à la réforme du collège. Cela ne ferait que dégrader encore plus le climat actuel qui l'est déjà considérablement !

NOM	Prénom	Corps	Etablissement

NOM	Prénom	Corps	Etablissement